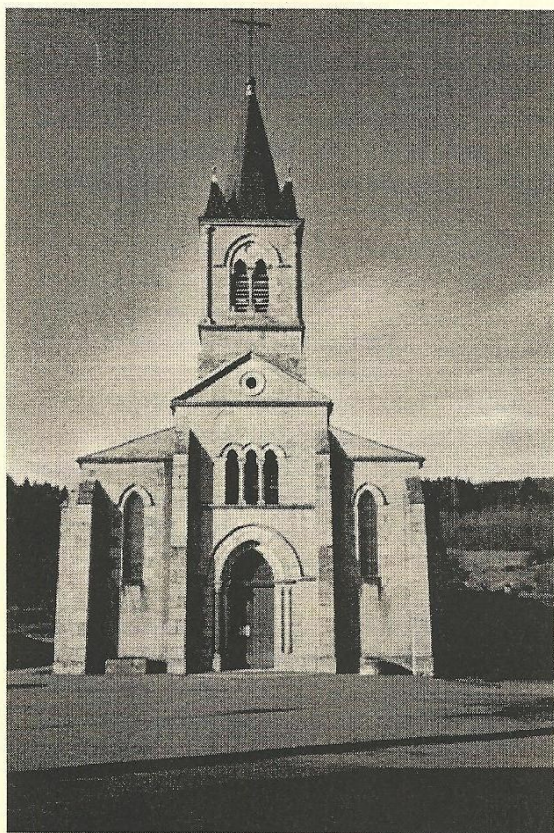


## GACOGNE AU DEBUT DE LA TROISIEME REPUBLIQUE



La France, qui a connu une grande prospérité sous le Second Empire, va être marquée, dès la proclamation de la Troisième République par des événements désastreux qui vont l'appauvrir : le Siègne de Paris, le sévère traité de Francfort qui, outre la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, lui impose une indemnité de 5 milliards de francs-or sur 3 ans au profit de la Prusse ; la Commune, mouvement révolutionnaire parisien qui se termine par un massacre. Enfin, une série de gouvernements successifs dans lesquels s'opposent en permanence les Républicains et les Royalistes : D'abord, celui provisoire de Gambetta « tribun de la République » (1870), puis celui royaliste de Thiers (1871) surnommé le « Libérateur du territoire », contraint de démissionner en 1873 pour ses idées devenues républicaines. Enfin, celui d'un royaliste absolu, le Maréchal de Mac Mahon qui, devant l'impossibilité de rétablir la monarchie, donne au pays la Constitution Républicaine de 1875. Malgré les efforts des royalistes pour conserver la majorité, les républicains triompheront en 1879, entraînant la démission de Mac-Mahon, lequel sera remplacé par un républicain modéré, Jules Grévy, secondé par son célèbre ministre, Jules Ferry, fondateur des principales mesures de réforme de l'enseignement public qui deviendra obligatoire, laïque et gratuit.

Gâcogne semble bien à l'écart de ces fâcheux événements. Ses préoccupations essentielles sont la reconstruction de son église, réalisée de 1871 à 1875 et les moyens d'y faire face ; l'amélioration de l'acheminement de son courrier ; le souci de pouvoir entretenir les chemins existants et d'en créer d'autres. Les événements relatés ci-après couvrent les dix sept premières années de la Troisième République qui paradoxalement est restée royaliste durant neuf ans, de 1870 à 1879, puis finira ensuite par s'installer solidement.

### ▪ **Fin de l'année 1870**

#### *Ateliers de charité*

Un crédit de 6 millions est mis à la disposition du Ministère de l'Intérieur pour aider les communes dans l'Organisation des travaux d'intérêt communal et pour occuper, pendant la mauvaise saison, les ouvriers nécessiteux. La commune de Gâcogne n'ayant aucune ressource, ni aucun fonds disponible, et dont les habitants ont consenti une souscription pour la construction de leur église consistant pour chacun dans le paiement de trois fois le montant de l'impôt en quatre années, se trouve alors particulièrement démunie. Elle souhaite vivement profiter de cette aide qui, si elle est accordée, serait employée au nivellement de la place communale qui entoure l'église.

### ▪ **Année 1871**

#### *Elections municipales*

M. Léger Baudin est une fois de plus reconduit dans ses fonctions de maire qu'il occupe depuis 1848. Alors que M. Léger Lepiot reste Adjoint.

#### *Création d'un bureau de postes aux lettres à Gâcogne*

En juin, M. le Directeur des Postes fait part à la municipalité de son projet de créer un bureau de postes aux lettres à Vauclaux et demande s'il convient à la commune de Gâcogne d'être desservie par ce bureau. Cette disposition ne satisfait par du tout les membres du conseil qui, lors d'une réunion tenue en Juillet s'opposent à ce projet pour les raisons suivantes :

- Si un bureau de poste doit être établi, ce n'est pas à Vauclaux qu'il doit l'être, mais à Gâcogne. La raison majeure est que la commune de Gâcogne compte une population de 1300 habitants, alors que celle de Vauclaux n'est que de 498.
- En outre, le bourg de Gâcogne est un point beaucoup plus central que le bourg de Vauclaux. Par exemple, la distance de Gâcogne à Rhuère est de 4 km alors que celle de Vauclaux à Rhuère est de 7 km.
- De plus, l'ouverture du nouveau chemin de Gâcogne à La Roche permettrait au courrier acheminé de Lormes jusqu'à Chassy d'effectuer le service en passant par Gâcogne sans augmenter la longueur du parcours.

S'appuyant sur ces diverses considérations, le conseil municipal demande :

- Que l'itinéraire du courrier de Chassy soit modifié entre Lormes et Mhère en le faisant passer par Gâcogne ;
- Qu'il soit établi au chef-lieu de la commune de Gâcogne un bureau de poste desservant les deux communes de Gâcogne et de Vauclaux.

Par ailleurs, la création de ce bureau serait d'autant plus utile pour les communes de Gâcogne et de Vauclaux que la longueur de la tournée actuelle du piéton partant de Lormes ne lui permettant pas d'être de retour avant le départ du courrier, les réponses ne partent que le surlendemain du jour où les lettres ont été reçues, inconvénient qui disparaîtrait si les dépêches étaient transportées par une voiture au lieu de l'être par un piéton.

#### Substitution du granit par de la pierre de Chevroche à l'église

L'entrepreneur de l'église demande à substituer, pour la construction des chapiteaux de la nef projetées en granit, de la pierre de Chevroche. La carrière ne peut fournir les hauteurs d'assises désirées. Cette pierre tendre permettrait plus tard de faire orner lesdits chapiteaux. Le conseil approuve cette proposition et accepte que le surplus de la dépense occasionnée par la pierre de Chevroche soit supporté par la commune.

#### Demande d'un facteur boîtier

Le conseil ne cesse de réclamer un meilleur service postal. Un courrier envoyé de Gâcogne met cinq jours pour parvenir à Corbigny. Il en est de même pour toutes les localités comprises entre Corbigny et Nevers. Il estime que ce désagrément persistera tant que Gâcogne sera relié au bureau de poste de Lormes au lieu de celui de Corbigny. Cette modification pourrait se faire sans plus de frais pour l'Administration et une demande est adressée dans ce sens à M. le Directeur des Postes.

#### Remplacement du service de courrier de Lormes par celui de Corbigny

En fin d'année 1871, l'acheminement du courrier se fait de plus en plus mal car un ordre de l'Administration a été donné au facteur de repasser par Vauclaux pour y lever une seconde fois la boîte. Ce surcroît de parcours met le facteur dans la nécessité absolue de ne pas faire régulièrement sa tournée qui est de plus de 50 km ou d'arriver après le départ du courrier de Paris. Le facteur qui dessert la commune de Gâcogne part de Lormes avant l'arrivée du courrier de Nevers et ne distribue que le lendemain les lettres arrivées de cette direction. Le même facteur arrivant le soir après le départ du courrier de Nevers fait que les lettres qu'il a apportées ne partent que le lendemain. A nouveau la commune fait appel à l'Administration pour le remplacement du courrier de Lormes à Chassy par un courrier de Corbigny à Mhère et de rattacher les communes de Gâcogne et Vauclaux à celle de Mhère.

#### ▪ Année 1872

##### Demande d'aide au Ministère des Cultes pour la reconstruction de l'église

Malgré les sacrifices imposés pour la reconstruction de l'église, les fonds nécessaires n'ont pu être réunis. Il manque encore 13 000 F sur un total de 50 000 F. Etant donné que les secours accordés par l'Etat n'atteignent pas la proportion habituellement consentie aux communes pauvres, il est fait appel à la générosité de M. le Ministre des Cultes après qu'il ait examiné la situation précaire de la commune.

▪ **Année 1873**

Emprunt prévu pour l'achèvement du paiement de l'église

On se préoccupe plus que jamais de trouver la somme nécessaire pour achever de payer l'église. Les plus imposés, ainsi que le Conseil se réunissent pour remédier à cet état de chose. Le reliquat à solder est de 11 896 F auxquels viendront immanquablement se greffer les travaux imprévus, soit un total estimé à 13 000 F. L'assemblée décide de contracter un emprunt de 9 000 F à la Caisse des Dépôts et Consignation et de s'imposer extraordinairement de 0,20 F additionnels pendant 12 ans. Pour parfaire la somme de 13 000 F, la commune, compte tenu des sacrifices qu'elle s'est imposée, espère un secours du Gouvernement.

▪ **Année 1874**

Elections municipales

M. Léger Baudin est reconduit dans ses fonctions de maire, et M. Léger Lepiot reste adjoint.

Dégradations constatées à la maison d'école et à la mairie

On constate que la maison d'école et la mairie sont dans un tel état de dégradation qu'il est urgent d'y faire des réparations. L'autorisation est demandée à M. le Préfet de faire exécuter ces travaux en régie sous la surveillance du maire, procédé qui a pour avantage de récupérer les matériaux encore utilisables.

Chemin de moyenne communication n° 71

La commune procède à l'acquisition sur la commune des terrains traversés par ce chemin reliant Brassy à Chassy.

▪ **Année 1875**

Augmentation de l'emprunt prévu pour l'église

Le coût définitif de la construction de l'église est de 55 802 F. Or, la somme restant due s'élève à 17 766 F. Il est décidé d'augmenter le montant de l'emprunt prévu à hauteur de 12 000 F. sur 12 ans au taux négocié de 5% (au lieu de 6%). Pour couvrir l'amortissement et le service des intérêts de cet emprunt, il est prévu une annuité de 1 350 F. votée pendant 12 ans.

Les membres du conseil, ainsi que les plus forts imposés, estiment que le seul moyen permettant le remboursement de cet emprunt est de s'imposer extraordinairement :

1. De 0,25 F. additionnels autorisés par le Conseil Général pendant 12 années à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1875 ;
2. D'un prélèvement annuel de 267 F. sur les revenus ordinaires.

En même temps, ils réitèrent leur demande de secours auprès de l'Etat.

Projet de construction du chemin vicinal n° 9

Approbation des plans et devis relatifs au projet de construction de ce chemin prévu pour relier Lavault à Tachely sur une longueur de 494 mètres, ceci pour une dépense de 4 100 F. estimée par l'agent voyer cantonal.

▪ **Année 1876**

Première élection sénatoriale

En exécution de la loi du 2/08/75 sur les élections sénatoriales, le conseil municipal se réunit pour procéder à l'élection d'un secrétaire, d'un délégué et d'un suppléant. Sont élus respectivement :

M. Eugène Dupin, en qualité de Secrétaire, M. Pillon Jean, en qualité de Délégué et M. Léonard Chatelin, en qualité de Suppléant.

Dégâts occasionnés par un ouragan

Cet ouragan a eu pour conséquence de nombreux dégâts notamment sur la toiture en ardoise de l'église et celle du presbytère.

Service médical des indigents de Gâcogne

A partir de 1876 devra être votée une somme servant à payer les médicaments fournis aux indigents de la commune par M. Faucard, pharmacien à Lormes. Elle sera de 30 F. qui seront portés au budget de 1876, ainsi qu'à celui de 1877. La commune demande également à être rattachée, pour l'Assistance médicale, à la circonscription de M. Gouvault, médecin cantonal à Lormes.

Elections municipales

Pour l'exécution de la loi du 12 Août 1876 sur le renouvellement des maires et adjoints, il est procédé à de nouvelles élections : Cette fois, M. Eugène Dupin, ayant obtenu la pluralité des voix est proclamé maire. M. Léonard Chatelin ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé premier adjoint.

Reconstruction des communs du presbytère

Ces bâtiments étant en ruine, le conseil en accepte la reconstruction.

▪ Année 1877

Tracé du chemin vicinal N° 1 par Coulard

Considérant que cette voie est la plus utile du pays (selon les dires du Commissaire enquêteur), il est demandé au Département un secours pour cette construction.

▪ Année 1878

Elections municipales M. Eugène Dupin, Chevalier de la Légion d'honneur, Conseiller Général et Inspecteur Général des Chemins de Fer obtient une très large majorité de suffrages, est reconduit dans ses fonctions de maire, mais cette fois, c'est M. Léger Baudin, lequel a exercé les fonctions de maire ou d'adjoint depuis 38 ans, qui sera nommé premier adjoint. Il est à noter qu'à cette occasion, Monsieur Gaston de Chabannes arrive en deuxième position avec une forte proportion de suffrages.

Sacristie

Il est décidé de procéder à sa construction.

Création d'un facteur boîtier pour la commune de Gâcogne

Une nouvelle organisation vient d'être mise en place pour le courrier par l'Administration des Postes. Toutefois, celle-ci n'est pas satisfaisante pour les habitants de Gâcogne. Les lettres, qui arrivent par la voiture faisant le service de Corbigny à Ouroux, sont transportées par un piéton de Raffigny au bureau de Mhère d'où elles reviennent après le dépouillement, pour être rapportées à Raffigny. Il en résulte un important retard avant la distribution des lettres. Or, le seul remède à un service aussi défectueux est la création d'un facteur boîtier pour la commune de Gâcogne, sans qu'aucune dépense supplémentaire soit supportée par l'Administration des Postes, puisque le facteur déjà en place à Gâcogne deviendrait facteur boîtier.

M. Dupin, propriétaire de la ferme de l'Huy Dupin (laquelle se trouve sur la route 77 bis, voie de passage du courrier) et son fermier, M. Langlois, proposent d'abandonner deux chambres dans la ferme pour le logement et le bureau du facteur. A charge pour la commune de s'occuper des fournitures de bureau, du chauffage et de l'éclairage du facteur, ce qui, à l'époque, était considéré comme peu de chose.

Prêt consenti à la commune par un propriétaire d'Ouroux

Pour terminer le chemin vicinal N° 1, qui ouvre une communication entre Ouroux et celui N° 71 qui se trouve en face du domaine de l'Huis-Taupin, M. Cottin propose à la commune, qui l'accepte, de lui consentir un prêt de 1 000 F à 3 % sur 5 ans.

Emprunt contracté pour la construction de chemins

Pour terminer le chemin de Saugny, ainsi que celui de Parjot à l'Huy-au-Page et construire celui de l'Huy-au-Page à Brassy, un nouvel emprunt de 1 400 F doit être contracté.

▪ **Année 1879**

Création d'un poste d'Instituteur adjoint

Cette année là Gâcogne compte 1 377 habitants, dont plus de cent élèves fréquentent l'école des garçons sous la direction d'un seul maître. Cette situation ne favorise pas les résultats scolaires et pour remédier à cet état de chose , il est nécessaire de créer cet emploi, ainsi que de prévoir l'aménagement d'une deuxième classe, la première ne disposant que de 77m<sup>2</sup>.

Clôture du presbytère

La cure est complètement ouverte sur la place publique. Or, la fabrique (groupe de clercs ou de laïcs administrant les biens de l'église) propose de faire une partie des murs qui la clôturerait. Ces murs seront construits à angle droit sur le mur du cimetière, à 4,5 mètres de la nouvelle construction.

Communs du presbytère

Le coût de cette reconstruction est de 3 200 F. Pour solder le compte de l'entreprise et compte tenu des charges importantes supportées par la commune, l'architecte, M. Ponge, abandonne ses honoraires d'un montant de 150 F et M. Eugène Dupin fait don de la somme de 420 F qui lui est due.

▪ **Année 1880**

C'est à partir de 1880 que M. le Préfet invite les maires à faire célébrer la Fête Nationale du 14 Juillet. Il est recommandé à ces derniers de faire pavoiser les édifices communaux et de les illuminer la nuit. (Il n'est pas précisé la nature de ces illuminations. Ce n'est qu'aux environs de 1900 que « la fée électricité » prendra son essor ...). Une somme de 30 F est votée à cet effet.

▪ **Année 1881**

Il faut préciser que depuis 1879, après la démission du Maréchal de Mac Mahon, président royaliste, les Républicains sont devenus majoritaires à la Chambre des Députés ainsi qu'au Sénat. C'est un républicain confirmé, Jules Grévy, qui est élu pour sept ans à la Présidence de la République. De grands changements politiques vont se produire, en même temps que l'apparition de mesures sociales.

▪ **Année 1883**

Demande d'une institutrice adjointe à l'école des filles

L'école des filles, conduite par les sœurs de la Sainte-Famille, compte un effectif de plus de 120 élèves dirigées par deux sœurs dont une seule, la titulaire, est rétribuée. Il est demandé à M. le Préfet que la sœur qui exerce sans rétribution l'instruction de la classe élémentaire soit nommée institutrice adjointe.

Fourniture de la grille du cimetière et réparation du mur de l'école des garçons

Un crédit de 350 F est voté pour payer à la fois M. Gagnepain, fournisseur de la grille du cimetière et les réparations du mur de l'école des garçons détérioré par les pluies.

Projet d'accès au hameau de Moulin Granard

Aucun chemin classé n'arrive au hameau de Moulin Granard dont les habitants se trouvent dans un total isolement, ce hameau étant le seul dans la commune dénué d'un chemin classé. Pour obtenir une communication convenable entre Moulin Granard et Gâcogne, il y aurait lieu d'obtenir le classement de la partie du chemin anciennement dénommé de Vauclaix à Gâcogne comprise entre le chemin de Tachely à La Bussière et le chemin de Saugny à Gâcogne, soit 700m environ. En conséquence, la municipalité sollicite avec insistance l'obtention de ce classement.

Chemin de Parjot

Ce chemin n'a jamais été achevé et les habitants ne peuvent aboutir à leur hameau que par une voie trop étroite. Cependant plusieurs riverains ont offert gratuitement leur terrain pour son élargissement et la commune est disposée à acquérir les parcelles non cédées. Pour ce faire, il est demandé à l'Administration de faire une étude permettant d'évaluer le sacrifice financier que la commune sera amenée à faire.

Foire de Mhère

La commune de Gâcogne accepte la demande du Conseil Municipal de Mhère demandant la création d'une foire qui se tiendrait annuellement le 16 Novembre.

Demande de création d'un pont

Un pont est demandé sur le chemin reliant Gâcogne à Fragny, qui enjamberait le ruisseau de la Comme.

▪ **Année 1884**

Elections municipales

M. Dupin Eugène est à nouveau proclamé Maire, alors que M. Chatelin est également reconduit dans ses fonctions d'Adjoint.

Mesures d'assainissement

Une réunion extraordinaire est demandée au Conseil par la Préfecture pour nommer une commission chargée de rechercher les mesures d'assainissement dans la commune. Le conseil considérant qu'il n'y a pas d'agglomération dans la commune et que chacun possède sa maison, est d'avis qu'il n'y a pas lieu de nommer la commission qui concerne la loi du 13 Avril 1850.

Projet de construction d'un chemin de fer reliant Autun à Corbigny

M. du Vernoy, ingénieur chargé de cette étude, sollicite l'avis des communes intéressées par ce projet. Ce chemin de fer permettrait de transporter les bois de la commune de Gâcogne dans de très bonnes conditions, et d'approvisionner la chaux si nécessaire à nos contrées, en même temps qu'il développerait le commerce local. Gâcogne décide d'appuyer toutes les mesures qui seraient faites dans ce sens.

Tracé du chemin N° 4 qui désenclaverait Moulin Granard

La dépense est évaluée à 5 000 F par l'Agent Voyer à la fois pour la construction du chemin et l'acquisition des terrains. Il est à noter que beaucoup de particuliers se sont déclarés disposés à donner gratuitement leurs terrains. De plus, un secours de l'Etat est prévu. Le tracé doit alors être soigneusement établi.

Etablissement des listes d'indigents

Le Conseil établit la liste des indigents de la commune qui ont droit à la visite gratuite du médecin, lesquels sont au nombre de 30, ainsi que celle des indigents ayant droit au pain gratuit qui sont au nombre de 18.

Chemin vicinal N° 4

M. le Vicomte de Chabannes décide d'abandonner gratuitement les terrains qui seront nécessaires à la construction dudit chemin entre Moulin Granard et La Bussière. En outre, il offre de prêter à la commune, sans intérêt, la somme de 3 000 F remboursable par annuités de 500 F. M. le Vicomte de Chabannes demande en compensation que le chemin de Saugny à Jailly, devenu inutile depuis la rectification, lui soit abandonné, ainsi que le chemin de Saugny à La Bussière et au Moulin Granard, dans la partie qui sera devenue inutile par suite de la construction du chemin projeté. Ces propositions sont acceptées et le conseil demande que le chemin soit construit dans la partie où les terrains sont abandonnés. Une imposition de 0,10 F pendant 6 ans est votée pour rembourser M. le Vicomte de Chabannes. Un secours de l'Etat est demandé en raison des sacrifices que s'impose la Commune.

▪ **Année 1885**

Abandon du vieux chemin de Parnicot à M. de Chabannes

M. le Vicomte expose que le chemin rural partant du chemin N° 22 pour aller au village de Jailly est impraticable et propose au Conseil l'aliénation dudit chemin à son profit et s'engage à en faire un autre, dans sa propriété, tout près dudit chemin, à ses frais. En outre, dans le chemin, il existe un cours d'eau arrosant plusieurs prés. M. le Vicomte de Chabannes s'engage à donner à ces prés la quantité

d'eau nécessaire pour leur arrosage. Cette demande reçoit un avis favorable sous réserve qu'en cas de contestations judiciaires pour l'eau, tous les frais en seront à la charge du demandeur.

#### Service militaire

Au cours de cette période de nombreuses demandes d'exemption de service militaire sont faites à la mairie de Gacogne. Il s'agit de jeunes gens considérés comme soutiens de famille. C'est en 1872 que le service militaire est devenu obligatoire pour tous les Français. Avant, il était tiré au sort. Ceux qui avaient tiré un mauvais numéro partaient pour très longtemps. Mais on pouvait s'acheter un remplaçant, c'est-à-dire payer un « bon numéro » qui partait soldat à votre place. C'est en 1887 qu'il passera à 3 ans au lieu de 5 ans.

#### Chemin N° 4

M. le Vicomte de Chabannes offre de prêter une somme de 4 220 F à la commune de Gacogne au fur et à mesure des besoins des entrepreneurs. Pour faire face au remboursement des sommes prêtées, le conseil vote une imposition extraordinaire de 0,10 F pendant 8 ans à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1886. Le chemin N° 4 sera commencé dans la partie comprise entre la limite de la commune de Lormes et Moulin Granard, tous les terrains étant libres sur cette section. Il est décidé que les parcelles de chemins inutiles de La Bussière et de Saugny au Moulin Granard et de Saugny à Jailly seront abandonnées comme le demande M. le Vicomte en compensation des terrains fournis gratuitement par lui.

#### Mobilier scolaire pour l'école des filles

Il est à noter que depuis 1882, l'école est devenue obligatoire, gratuite et neutre.

M. l'Inspecteur primaire de Clamecy constate que l'école des filles est bien pauvre en matériel, notamment dans la deuxième classe où les enfants sont littéralement les unes sur les autres. Cinq tables tout à fait primitives sont dépourvues de pupitres et il manque d'autres tables pour 20 élèves obligées de passer des heures sur des bancs, appuyées au mur. M. L'Inspecteur estime cette situation déplorable « car il n'y a rien de plus contraire à la santé et à une bonne direction pédagogique que cette inaction forcée dans une position gênée ». L'administration municipale est priée d'y remédier au plus tôt.

#### Pierre des Morts

Il est décidé que la pierre sur laquelle on dépose les morts soit transportée auprès du cimetière, au coin de la place. 50 F. sont votés pour effectuer ce changement ainsi que 80 F sur les fonds libres pour finir d'arranger et d'entretenir le cimetière en bon état.

#### ▪ Année 1886

##### Crédit voté pour améliorer le mobilier de l'école des filles

M. le Maire expose que le mobilier de l'école des filles est dans un état déplorable, ce qui est contraire à la bonne direction pédagogique et à la santé des enfants obligées à rester debout. Une somme de 60 F est votée au budget et un secours est demandé à la Commission Départementale de la Nièvre pour l'achat de mobilier scolaire à l'école des filles et pour l'acquisition de livres pour la bibliothèque scolaire de l'école des garçons.

#### Liste des indigents

La municipalité établit la liste des indigents qui ont droit au pain gratuit., lesquels sont au nombre de 20.

#### Refus par la commune de construire une nouvelle école des filles

Depuis 20 ans, les classes des filles se font dans les conditions actuelles et jamais personne ne s'est plaint de la santé des enfants. La commune, qui a contracté plusieurs emprunts, ne peut en envisager de nouveaux et considère qu'il n'y a pas lieu de prévoir la construction d'une nouvelle école des filles.

▪ Année 1887

Recherche d'un terrain permettant la construction d'une école de filles

Un arrêté préfectoral daté du 26 Juillet 1887 prescrit la construction d'une maison d'école des filles. La commune ne possède aucun terrain sur lequel puisse être bâti une maison d'école et il est difficile de trouver un terrain convenable à acheter. Le maire demande que lui soit adjoint une commission de quatre membres représentant les hameaux éloignés pour l'aider dans ses recherches. Dès que le terrain sera trouvé, il sera soumis à l'acceptation de l'Administration, les plans seront dressés et le montant de la dépense sera défini. La commune n'ayant aucune ressource que ses centimes additionnels devra contracter un emprunt à la Caisse des Lycées.

Construction d'une tombe pour la sœur Elisabeth

Reconnaissant les services rendues par la sœur Elisabeth décédée cette année 1887, en s'occupant de l'éducation des enfants pendant vingt années, il est décidé d'élever un monument sur sa tombe. Une somme de 50 F est votée à cet effet.

Rapport de la commission chargée de trouver un terrain pour l'école des filles.

La commune ne possède que deux terrains, l'un au delà de l'école des garçons, trop isolé pour que l'on songe à y installer des femmes ; l'autre, trop près du cimetière pour y installer une école. Le seul emplacement convenable, situé au milieu du bourg et à la portée de tous les hameaux est un terrain appartenant à M. Larivé, situé près de la maison qu'il habite, à droite et à gauche du chemin de communication N° 22. Douze ares sont nécessaires pour cette construction, lesquels sont évalués à 3 000 F auxquels il faudrait ajouter 25 000 F pour les travaux de construction, soit un total d'environ 30 000 F. La commune considérant qu'elle ne peut y faire face, demande un secours à hauteur de celui qui est accordé à toutes les communes qui sont dans le même cas.

Désignation des indigents

La liste des indigents qui auront droit au pain en 1888 est de 17 familles ; celle des indigents ayant droit d'être visités gratuitement par le médecin est au nombre de 30.

Elections des délégués et suppléant en vue des Elections Sénatoriales du 5/01/88 dans le Département

MM. Dupin Eugène, Maire, et Chatelin Léonard, Adjoint, sont élus Délégués. M. le Comte de Chabannes est élu Suppléant.

**Que retient-on de ces dix sept premières années de la Troisième République ?**

- ❖ Un profond sentiment religieux qui anime la presque totalité de la population, permettant l'édification de la nouvelle église entre Mai 1871, pose de la première pierre et 1875, date de sa consécration.
- ❖ A l'image du monde paysan français, Gacôgne, bien loin du prolétariat industriel, a une orientation fermement conservatrice. Déçus par l'Empire, effrayés par la République, les habitants continuent à se tourner vers les hommes qui représentent l'ordre et la paix, en l'occurrence, les châtelains, accompagnés de leurs fidèles partisans, lesquels sont omniprésents dans la gestion de la commune.
- ❖ Un peuplement extrêmement dense à l'époque, l'exode rural étant à peine commencé. La plupart des habitants sont pauvres. Journaliers et petits cultivateurs ont du mal à joindre les deux bouts. Les exploitations sont morcelées et l'investissement agricole, faute de moyens, est bien souvent rejeté. Les lois sociales naissantes s'orientent plus vers les classes ouvrières citadines que vers le monde rural.
- ❖ L'amélioration de l'acheminement du courrier, le développement de la voirie et son entretien avec l'achèvement et la construction de nouveaux chemins, la pénétration du chemin de fer dans les villes proches bénéficieront de l'esprit d'offensive des notables, grands propriétaires agricoles et forestiers qui s'investiront pleinement dans ces domaines.
- ❖ En ce qui concerne l'instruction primaire, Gacôgne déjà pourvue de deux écoles (l'une de garçons et l'autre de filles) était à l'époque une commune d'exception dans sa région, n'ayant pas attendu l'arrivée de Jules Ferry pour développer l'enseignement, en particulier chez les filles. D'où son refus provisoire de créer la nouvelle école de filles exigée par la République.

En 1887, un procès scandaleux révélant un trafic de l'Ordre de la Légion d'Honneur, a pour conséquence la démission de M. Jules Grévy qui interrompt brusquement la période septennale de sa seconde présidence. C'est M. Sadi Carnot, qui est élu Président de la République à sa place le 3 Décembre 1887. C'est à l'occasion de ce changement de gouvernement que nous mettrons un terme à ce récit qui sera poursuivi l'an prochain.

Camille Debèze